

Toulouse, janvier 2020

Objet : demande d'éclaircissements Cité Administrative de Toulouse

Monsieur le Directeur Régional,

Nous avons attendu pendant quelque temps, en vain, sur le sujet de la Cité Administrative de Toulouse, espérant que vous et vos directeurs concernés nous proposeraient, à minima, un point d'étape sur l'évolution du dossier. Il nous semble en effet nécessaire et légitime, tant du point de vue de l'évolution structurelle et des ressources humaines des actuels services que de celui des conditions matérielles qui seront proposées.

Attendu en vain donc, ce qui nous conduit à vous écrire en ce début d'année pour **vous demander un rendez-vous le plus rapide possible pour que vous nous exposiez l'état des réflexions de la DRFiP 31, mais aussi de l'ensemble des directions concernées pour les parties communes et de l'opérateur** qui a en charge le marché public. Alors certes nous avons, comme tous les agents, la disposition sur Ulysse 31 notamment des « cartes mentales », mais il est de votre responsabilité d'ouvrir un dialogue social avec les syndicats, comme l'ont d'ailleurs fait plusieurs administrations.

Ainsi, nous notons dans le diaporama de CBRE que **les fiches de synthèse des besoins devaient être livrées pour le 12 décembre 2019**, le détail des espaces mutualisés début février, les fiches espace fin février pour en finir par **les tableaux détaillés par service fin mars**, ce que nous avons bien compris lors de la réunion de présentation en préfecture à la rentrée.

Cet échéancier nous a déjà conduit à vous demander, à plusieurs reprises, de nous communiquer l'état d'avancée de vos réflexions et des propositions que vous transmettiez aux divers responsables de ce projet. La seule et unique réponse que nous ayons pu vous arracher a été la suivante « *il y aura au moins un SIE et un SIP* ». Nous ne pouvons plus, de même que les personnels, nous contenter de ce type de réponse aussi vague qu'anxiogène.

Nous vous le répétons donc, **comment envisager la présence de la DRFiP 31 dans ces locaux dès la fin mars 2020 sans avoir tranché et donc annoncé les conséquences du « Nouveau Réseau de Proximité »** sur les services actuels de la Cité Administrative ? Par exemple il en va ainsi du maintien, ou pas, d'une antenne SIE à Fronton et son calibrage. Il en va ainsi de la décision définitive de créer un SIP de plein exercice à Saint-Alban. Vous ne pouvez pas nous faire croire que ces éléments ne sont pas intégrés à votre définition des besoins que vous deviez rendre mi-décembre.

Nous vous demandons donc à nouveau de nous recevoir dans les meilleurs délais pour nous faire part de l'ensemble des éléments de ces projets et propositions et de nous transmettre l'ensemble des documents actualisés de ces dossiers et de ceux qui y sont liés.

Par ailleurs, nous vous rappelons deux demandes fortes portées par *Solidaires Finances Publiques 31*.

D'une part **qu'une réponse soit apportée aux agents du PCE et du PCRП de la Cité** et que nous avons relayée régulièrement ces derniers mois. Nous répétons donc notre question des derniers CTL : Sauf à faire face à un sacré paradoxe avec votre ligne de conduite résumée par vos propos « les agents travailleront là où ils le souhaitent », envisagez-vous un maintien sur la Cité de ces deux missions et des agents qui le souhaiteraient sur la Cité, au minimum jusqu'au transfert à Jolimont ?

D'autre part nous revenons sur **la question du parking de la Cité Administrative**, que nous refusons toujours de voir Préfecture et DRFiP, délier de la question du transfert à Jolimont.

D'abord, nous voulons savoir ce qu'il en est du calendrier d'occupation de l'acheteur pour ses propres travaux parce qu'ils ont une incidence sur les fonctionnaires qui exercent actuellement à la Cité et ce jusqu'au transfert à Jolimont.

Ensuite, nous voulons avoir des réponses précises sur les intentions de l'acheteur et le travail que vous devriez mener de votre côté, sur la situation durant cette période et surtout après le transfert, pour les agents de la Rue des Lois et de la Dircofi. Inutile sans doute de répéter que la réponse consistant à nous dire qu'une contrepartie sur des places de parking est exigée dans l'acte de vente ne risque pas de nous satisfaire. En effet, dès l'annonce du transfert de la Cité à Jolimont les responsables de l'université se réjouissaient par voie de presse de n'avoir plus de contraintes de ce point de vue. Par ailleurs, le fameux contrat de vente comprend une contrepartie financière à l'absence de restitution de places de parking, certes. Mais elle deviendra ridicule budgétairement pour l'acheteur dès lors qu'il n'aurait plus que quelques places à compenser au lieu des centaines de l'actuelle Cité. Et nous pensons qu'il ne se privera pas de la possibilité qui lui a généreusement été offerte par les autorités dans un acte de vente additionnel curieusement opportun.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande de rencontre rapide sur ces questions, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations militantes.

Pour *Solidaires Finances Publiques 31*.

Les co-secrétaires

Yves PEYRAS



Christian TERRANCLE

